

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 26 juin 2025

Nombre de Conseiller·ère·s : 33

En exercice : 33

Présent·e·s : 27

Nombre de votant·e·s : 29

Numéro
2025/JUIN/73

Point de l'ordre du jour
02

OBJET
**PROJET CULTUREL,
SCIENTIFIQUE ÉDUCATIF ET
SOCIAL MÉDIATHÈQUE SIMONE
DE BEAUVOIR
ANNÉES 2025- 2029**

RAPPORTEUR
Mme MATON

Certifié exutoire après :
- transmission en Préfecture le : 01/07/2025
- publication sur le site internet le : 02/07/2025



Le jeudi vingt-six juin deux-mille-vingt-cinq, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni en séance publique à 19h00, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 20 juin 2025, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, **Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

Christophe LUBAC, Marie-Pierre DOSTE, Pablo ARCE, Bernard PASSERIEU, Céline CIERLAK-SINDOU, Alain CARRAL, Véronique BLANSTIER, Christophe ROUSSILLON, Pascale MATON, Pierre-Yves SCHANEN, Divine NSIMBA-LUMPUNI, Laurent SANCHOU, Georges BRONDINO, Estelle CROS, Camille DEGLAND, Karim BAAZIZI, Marie-Laurence BIGARD, Philippe PIQUÉ, Zhora BENRADI, Laure TACHOIRES, Julie THACH HEANG, Jean-Luc PALÉVODY, Sylvie BROT, Denis LAPEYRE, Loïc FERRIEU, Karin PERES et Jürgen KNÖDLSEDER.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Marie-Pierre GLEIZES a donné procuration à Marie-Pierre DOSTE
Christine AROD a donné procuration à Georges BRONDINO
Hugues CASSÉ a donné procuration à Pablo ARCE
Henri AREVALO a donné procuration à Jürgen KNÖDLSEDER
Jean-Marc DENJEAN a donné procuration à Karin PERES

Membre excusée et non représentée par pouvoir

Françoise MARY

Contexte

Le Projet Culturel, Scientifique Éducatif et Social (PCSES) de la médiathèque Simone de Beauvoir a pour but de définir les orientations et actions menées au niveau de la médiathèque pour la période 2025-2029, dans le cadre du Projet Culturel de Territoire (PCT) et conformément aux orientations définies par la Médiathèque Départementale 31, qui assure l'accompagnement des médiathèques.

La réflexion sur le projet d'établissement a été menée parallèlement à la phase de rénovation des locaux. Ce projet a été élaboré à partir d'un travail collaboratif avec les élus, les agents de la médiathèque, les acteurs locaux et les usagers, afin de répondre aux besoins spécifiques de la commune. Il sera régulièrement évalué et réactualisé.

Enjeux et Orientations :

Le PCSES vise à réactualiser la politique publique culturelle de la médiathèque en réponse à plusieurs enjeux clés :

- favoriser l'accès à la culture pour tous, notamment les publics jeunes et éloignés des pratiques culturelles ;
- développer la médiation culturelle et la démocratie participative, en impliquant les habitants dans la construction de l'offre culturelle ;

**Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Ramonville Saint-Agne
du 26 juin 2025**

- accompagner la transition écologique et numérique, en intégrant ces enjeux dans les actions culturelles.

La Loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique du 21 décembre 2021, qui reconnaît les bibliothèques comme un service public culturel de proximité, constitue une référence essentielle pour les objectifs du PCS.

Elle vise à :

- renforcer la mission des bibliothèques en matière d'accès à la culture et à l'information ;
- garantir la gratuité de l'accès aux bibliothèques publiques et leur neutralité ;
- soutenir la médiation culturelle, notamment pour les publics éloignés de la lecture.

Exposé des motifs

Le présent projet, présenté en annexe, intègre :

1. Un diagnostic de territoire réalisé dans le cadre du Projet Culturel de Territoire, voté le 22 mai 2025 par le conseil municipal ;
2. Le bilan du PCS de 2018 ;
3. La déclinaison du PCS 2025-2029, adossé au Projet Culturel de Territoire, construit autour de 3 grandes parties, 10 enjeux et 2 objectifs par enjeux ;
4. La charte documentaire qui définit les grands principes de gestion des collections de la médiathèque.

Décision

- Vu l'avis de la commission municipale Animations et vie locales en date du 17 juin 2025 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 Voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme BROT, M. LAPEYRE et M. FERRIEU) :

- **APPROUVE** le Projet Culturel, Scientifique Éducatif et Social (PCS) 2025-2029 de la médiathèque Simone de Beauvoir, tel que figurant en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire, ou son représentant, à signer tout acte découlant de cette décision.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

PROJET CULTUREL SCIENTIFIQUE EDUCATIF ET SOCIAL (PCSES)

2025-2029

MÉDIATHÈQUE SIMONE-DE-BEAUVOIR

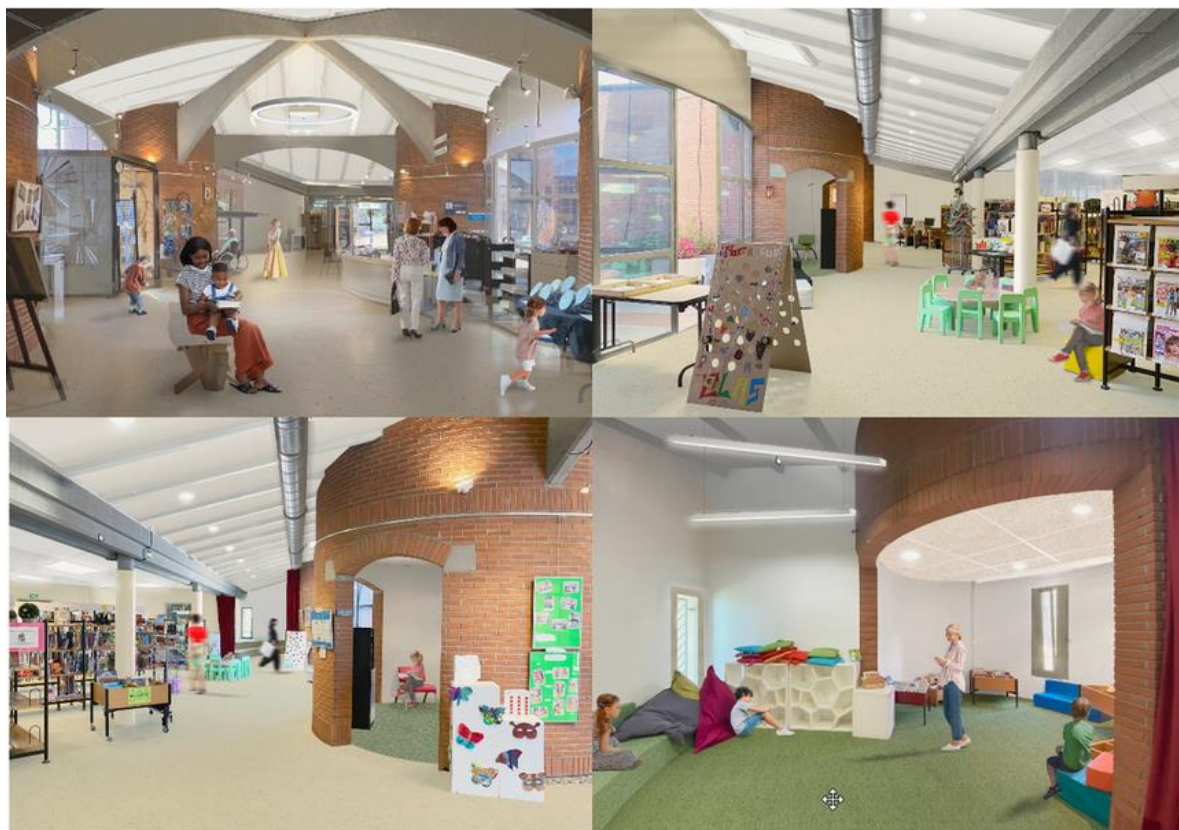


TABLE DES MATIERES

Introduction.....	2
Partie 1 : Diagnostic de territoire et bilan de l'existant	5
Eléments saillants du diagnostic de territoire.....	5
Bilan du PCSES 2018.....	6
1. Une médiathèque innovante	6
2. Une médiathèque responsable	6
3. Une médiathèque solidaire	7
Partie 2 : PCSES 2025-2029	8
Une médiathèque engagée	9
Enjeu #1 : Améliorer l'attractivité du lieu et adapter l'aménagement aux nouveaux usages	9
Enjeu #2 : Rendre les collections plus accessibles et garantir leur diversité	9
Enjeu #3 : Repenser les pratiques professionnelles pour répondre aux évolutions du métier	10
Une médiathèque ouverte	11
Enjeu #4 : Formaliser une politique d'animation pour garantir une offre culturelle régulière et plurielle	11
Enjeu #5 : Favoriser l'accessibilité et l'inclusion des publics empêchés et éloignés.....	11
Enjeu #6 : Porter une attention aux jeunes du territoire.....	12
Enjeu #7 : Explorer collectivement les univers numériques	13
Une médiathèque participative	13
Enjeu #8 : Faire réseau avec les bibliothèques du territoire : Labège, Castanet, Auzeville, Péchabou, Escalquens, Ramonville	13
Enjeu #9 : Encourager la participation citoyenne à la médiathèque	14
Enjeu #10 : Faciliter la coopération avec les partenaires institutionnels et associatifs	15
Partie 3 : Mise en œuvre et évaluation du projet.....	16
Conditions de réussite.....	16
Indicateurs de réussite	16
Annexes	17
1. Charte documentaire	17
2. Phasage des actions, tableau récapitulatif :.....	17

INTRODUCTION

Le Projet Culturel Scientifique Educatif et Social (PCSES) est un texte formalisé par la bibliothèque et validé par la collectivité, fruit d'un dialogue interne avec l'équipe, externe avec des acteurs engagés sur un territoire. Il a vocation à être rendu public et régulièrement évalué et actualisé¹.

Le PCSES de la médiathèque Simone de Beauvoir de Ramonville Saint-Agne préfigure les grands objectifs du service et les actions à mettre en place afin de les atteindre sur la période 2025-2029.

Un comité de pilotage aura à charge d'assurer le suivi et d'évaluer ses orientations. Ce comité est composé :

- Du Maire
- Des adjoints en charge de la Culture, de l'Education et de la Cohésion sociale
- De la Direction Générale des Services (DGS et DGA)
- Du Directeur des Affaires Culturelles (DAC)
- De la directrice et du directeur adjoint de la médiathèque
- Du référent territoire de la Médiathèque Départementale 31

Avec pour objectif de réactualiser la politique publique culturelle de la médiathèque, le PCSES a été établi afin d'accompagner élus, techniciens et usagers dans la refonte des missions de la médiathèque ainsi que sur les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour son fonctionnement.

Le projet de la médiathèque Simone de Beauvoir a été construit à partir de six sources principales :

- Les données 2021 issues de l'étude sociodémographique de l'INSEE,
- Les orientations politiques définies par les élu.es ainsi que les recommandations de la Médiathèque Départementale 31 (MD31),
- Les orientations définies dans le Projet Culturel de Territoire (PCT),
- Les échanges avec la population, les partenaires et élu.es lors de la concertation publique du 1^{er} avril 2025,
- Le bilan du PCSES de 2018,
- Les idées et propositions d'actions portées par les agents de la médiathèque lors de groupes de travail.

La concertation publique du 1^{er} avril 2025 avec les habitants, les partenaires et élus avait pour double objectif de venir nourrir les grandes orientations du PCT et du PCSES et leurs traductions en action. Avec une méthodologie inspirée du « gro-débat », la soixantaine de participants se sont réunis autour de 6 tables couvrant des thématiques transversales des deux projets : la transition écologique, la transition numérique, se rencontrer, œuvrer au déploiement de la démocratie participative, la culture pour tous, les solidarités culturelles. Chaque table, animée par des agents de la collectivité et de la MD31, a su proposer des actions concrètes, dont certaines se retrouvent dans les objectifs du PCSES 2025-2029 et identifiées par un astérisque (*).

Le PCSES se nourrit également de différents textes institutionnels fondateurs pour répondre aux missions fondamentales des médiathèques, et précise les actions prioritaires à mener sur la période donnée au

¹ <https://www.culture.gouv.fr/content/download/137255/file/brochure%2520PCSES.pdf>

regard du contexte propre à la ville de Ramonville Saint-Agne. Parmi ces textes institutionnels, se trouve la Loi Robert sur les Bibliothèques de 2021².

Avant cette loi, il n'existait pas de texte spécifique en France qui définissait précisément le rôle et les missions des bibliothèques territoriales. Cette loi, portée par la sénatrice Sylvie Robert, comble un vide juridique et donne aux bibliothèques une reconnaissance forte en tant qu'équipement culturel de proximité.

Objectifs principaux :

- Reconnaître le rôle fondamental des bibliothèques dans l'accès à la culture, à l'information et au savoir
- Renforcer la mission de service public des bibliothèques
- Garantir la gratuité de l'accès aux bibliothèques publiques pour la consultation sur place

Principales dispositions :

1. Statut juridique :
 - La loi consacre un cadre légal aux bibliothèques, ce qui n'existait pas auparavant
 - Elle reconnaît les bibliothèques comme un service public culturel essentiel
2. Gratuité :
 - L'accès à la consultation sur place des collections doit être gratuit dans les bibliothèques territoriales (communes, départements...)
 - Les collectivités peuvent maintenir des tarifs pour certains services spécifiques (impression, formations, etc.), mais l'entrée et la lecture sur place doivent rester gratuites
3. Liberté d'accès à l'information :
 - La loi insiste sur la neutralité et la pluralité de l'offre documentaire
 - Elle garantit le respect de la liberté intellectuelle et d'expression
4. Développement de la lecture publique :
 - Elle encourage les collectivités à soutenir les actions de médiation culturelle, notamment pour les publics éloignés de la lecture (jeunes, personnes en situation de précarité, etc.)
5. Professionnalisation :
 - Elle reconnaît le rôle des professionnels des bibliothèques et la nécessité de formations adaptées

Par ailleurs, cette loi donne les orientations des bibliothèques départementales qui ont pour missions de :

1. Renforcer la couverture territoriale en bibliothèques, afin d'offrir un égal accès à la culture, l'information, l'éducation, la recherche, les savoirs et les loisirs
2. Favoriser la mise en réseau des bibliothèques des collectivités territoriales
3. Proposer des collections et des services aux bibliothèques des collectivités territoriales et, le cas échéant, directement au public
4. Contribuer à la formation des agents et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques des collectivités territoriales

² Officiellement : loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique

5. Élaborer un schéma de développement de la lecture publique, approuvé par l'assemblée départementale

Dans le cadre de son schéma départemental de lecture publique, votée en juin 2024, la Médiathèque Départementale 31 accompagne les communes de son territoire à proposer un service public culturel de proximité, des services plus adaptés et répondant aux besoins de la population en définissant des objectifs pertinents au regard de la situation locale. Cet accompagnement se concrétise par une démarche de conventionnement par objectifs qui orientera également les objectifs du PCSES de la médiathèque de Ramonville.

La médiathèque départementale 31 impulse également la mise en réseau des médiathèques présentes sur un même territoire. Dans cet objectif, les médiathèques d'Auzeville, Castanet, Escalquens, Labège, Péchabou et Ramonville ont amorcé dès 2024 des rencontres afin d'engager une réflexion commune pour faire réseau et porter une nouvelle dynamique en matière de lecture publique.

Document stratégique pour l'établissement, le PCSES permet de « partager les enjeux de la lecture publique, garantir la dynamique des projets portés par la collectivité et assurer l'inscription sur la longue durée de cette politique publique »³ et est le fil conducteur de nos actions au sein du service.

³ <https://www.culture.gouv.fr/content/download/137255/file/brochure%2520PCSES.pdf>

PARTIE 1 : DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE ET BILAN DE L'EXISTANT

Eléments saillants du diagnostic de territoire

Située au sud-est de Toulouse, au sein de la communauté d'agglomération du Sicoval, Ramonville Saint-Agne est la 9ème commune la plus peuplée de Haute-Garonne, avec près de 15 000 habitants. Sa croissance démographique, une des plus importantes de l'aire urbaine, est la marque d'une attractivité confirmée.

La Commune dispose de nombreux équipements à caractère culturel, sportif, éducatif et de loisirs.

En matière d'équipements culturels, la commune dispose d'une médiathèque, d'un cinéma d'art et d'essai, d'un centre culturel (le Kiwi), d'une école de musique et d'enseignements artistiques (EMEAR).

En matière de loisirs, sports et animations, la commune compte sur son territoire une dizaine d'équipements sportifs (terrains, piscine, dojo, gymnases, piste d'athlétisme...), cinq salles de quartiers, un parc de loisirs aménagé au bord du canal, un parc au sein du domaine du Château de Soule, un city stade ainsi qu'une dizaine d'aires de jeux.

En matière d'éducation, la Commune regroupe 5 groupes scolaires (ALAE et ALSH), 6 crèches, 2 haltes garderies, un collège. Les services aux familles, qu'ils soient municipaux ou intercommunaux, regroupent également un lieu jeune (11-17 ans), un point info jeune pour les 13-29 ans, un espace famille au centre social, un CLAS, un centre de documentation et point d'écoute, ainsi qu'un dispositif de réussite éducative. Enfin, la Commune de Ramonville se caractérise par un maillage associatif dense. La commune compte plus de 160 associations et clubs sportifs. Les animations qu'elles proposent participent au rayonnement de la collectivité sur le bassin de vie et au vivre-ensemble au sein de la commune. Les associations à caractère culturel, éducatif, de loisirs ou social sont particulièrement présentes sur le territoire communal.

L'année 2024 a été marquée par la réalisation de diagnostics de territoire, notamment celui réalisé à l'échelle du Sicoval et de ses communes membres dans le cadre de la Convention Territoriale Globale. Ce portrait de territoire, combiné aux données INSEE, a ainsi alimenté l'élaboration du projet culturel de territoire, mais également celle du projet d'établissement de la médiathèque et du contrat de projet du centre social, en mettant en exergue des enjeux forts d'accompagnement sur la jeunesse et les familles monoparentales mais également sur la place des habitants au cœur des politiques publiques.

La population Ramonvilloise en données clé

- Répartition par genre : 48% d'hommes, 52% de femmes,
- Catégories socio-professionnelles : 19% CSP +, 14% d'employés, 23% de retraités,
- Niveau de diplôme : 57 % de diplômés de l'enseignement supérieur,
- Ménages : 42% de ménages en couple sans enfant,
- Durée de résidence sur le territoire : 38 % des habitants vivent depuis + de 10 ans sur la commune,
- Déplacements domicile-travail : 80% des actifs travaillent en dehors de Ramonville

➔ Une population qui évolue

L'analyse de la population depuis 2010 fait apparaître un rajeunissement progressif de celle-ci, avec une augmentation de la part des 0-24 ans, qui représente, en 2021, 35% de la population.

Parmi ces publics jeunes, les adolescents et jeunes adultes représentent la majeure partie (20% sur les 35% de population) de la tranche Enfance-Jeunesse.

- ⇒ Ainsi, alors que le Projet Educatif de Territoire de Ramonville, feuille de route de la collectivité en matière d'éducation, cible prioritairement les publics scolarisés (3-11 ans), **l'enjeu majeur du Projet Culturel de Territoire est de travailler en direction des 12-24 ans.**
- ⇒ **Cette réalité doit pouvoir être intégrée dans le déploiement d'une offre culturelle ouverte vers les habitants, de proximité et génératrice de lien social.**

Les enjeux du Projet culturel de territoire issus du diagnostic de territoire

- Structurer une politique culturelle qui concerne tous les Ramonvillois afin que l'absence de capital économique ne soit pas un frein à l'accessibilité des offres culturelles.
- Garantir la place de chacun dans l'élaboration de l'offre culturelle, rompre avec la tendance locale et nationale d'une sur-représentation dans les lieux culturels des classes favorisées au détriment des classes plus populaires.
- Intégrer les réalités de déplacements quotidiens de la population dans l'élaboration de la politique culturelle de la ville.
- Proposer une offre culturelle qui contribue à la transition environnementale.

Bilan du PCSES 2018

1. UNE MEDIATHEQUE INNOVANTE

- **Lieu convivial** : Amélioration de l'accueil (horaires élargis, mobilier mobile, fresques, décorations). Cependant, impact limité sur l'image globale.
- **Participation citoyenne** : Activités coorganisées avec citoyens et associations, mais manque de dynamique spontanée.
- **Adaptation au numérique** : Offre numérique en place (EPN, médi@thèque), mais appropriation limitée par le public et équipement à adapter (mobilier, ordinateurs).

2. UNE MEDIATHEQUE RESPONSABLE

- **Public jeune** : Actions renforcées pour les crèches, écoles et collèges (animations, concours), mais manque d'initiatives pour les lycéens. Forte implication auprès des crèches et écoles, mais un contenu à retravailler.

- **Collections actualisées** : Rajeunissement des fonds documentaires et ludothèque, mais nécessité de formaliser une politique documentaire.
- **Lien médiathèque-ludothèque** : Municipalisation de la ludothèque et développement des animations, mais deux entités distinctes.

3. UNE MEDIATHEQUE SOLIDAIRE

- **Publics éloignés** : Gratuité pour certains bénéficiaires, actions pour EHPAD et publics en situation de handicap, mais manque de conventions et de solutions pour l'accessibilité des collections.
- **Partenariats** : Nombreuses collaborations locales, dans une logique d'actions ponctuelles plus que de réseau, peu d'actions supra-communales ou dans des domaines comme l'environnement ou l'ESS.
- **Actions hors les murs** : Organisation d'événements et participation à des animations extérieures, mais des conflits d'usage dans les espaces.

En résumé, la médiathèque a développé de nombreuses initiatives mais rencontre des défis en termes de participation citoyenne, d'appropriation du numérique, d'intégration des nouveaux services.

➔ La médiathèque en chiffres depuis 2019 :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'inscrits	1607	1511	1409	1579	1686	1651
dont Ramonvillois	1360	1275	1140	1260	1340	1321
Nombre de visites	32953	22671	26875	20642	18726	19127
Collections (total)	41503	43958	43038	45976	44355	31547
Nombre de prêts	69552	49607	61340	76756	55737	64182
Nombre de réservations	1626	12526	12222	4542	6589	7390
Commentaires		COVID	COVID N+1			Fermeture déménagement

PARTIE 2 : PCSES 2025-2029

A partir du bilan du PCSES de 2018, des orientations des élus et techniciens, des échanges avec les habitants, le projet d'établissement de la médiathèque Simone de Beauvoir, adossé au Projet Culturel de Territoire, se construit autour de 3 grandes parties, 10 enjeux et 2 objectifs par enjeux :

Une médiathèque engagée

- Enjeu #1 : Améliorer l'attractivité du lieu et adapter l'aménagement aux nouveaux usages
- Enjeu #2 : Rendre les collections plus accessibles et garantir leur diversité
- Enjeu #3 : Repenser les pratiques professionnelles pour répondre aux évolutions du métier

Une médiathèque ouverte

- Enjeu #4 : Formaliser une politique d'animation pour garantir une offre culturelle régulière et plurielle
- Enjeu #5 : Favoriser l'accessibilité et l'inclusion des publics empêchés et éloignés
- Enjeu #6 : Porter une attention aux jeunes du territoire
- Enjeu #7 : Explorer collectivement les univers numériques

Une médiathèque participative

- Enjeu #8 : Faire réseau avec les bibliothèques du territoire
- Enjeu #9 : Encourager la participation citoyenne à la médiathèque
- Enjeu #10 : Faciliter la coopération avec les partenaires institutionnels et associatifs

Le PCSES porte sur tous les services de la médiathèque, y compris la ludothèque. En effet, les deux premières phases de municipalisation de la ludothèque ayant abouti à l'harmonisation des horaires, des tarifs et à une inscription commune, la troisième phase de l'intégration aura lieu en 2025 avec la relocalisation de la ludothèque dans l'ancienne discothèque. La ludothèque sera ainsi pleinement intégrée dans les différents services proposés par la médiathèque, sans distinction.

Une médiathèque engagée

ENJEU #1 : AMELIORER L'ATTRACTIVITE DU LIEU ET ADAPTER L'AMENAGEMENT AUX NOUVEAUX USAGES

Objectif 1 : Amorcer une réflexion sur les bibliothèques vertes et faire de la médiathèque un outil de sensibilisation à la transition écologique (PCT : enjeu 2)

- En rénovant le bâtiment pour améliorer sa performance énergétique et le confort d'usage en cohérence avec les ambitions communales en matière de bifurcation écologique
- En réduisant l'empreinte environnementale de la médiathèque en privilégiant des achats sobres et écoresponsables, notamment pour le mobilier de confort*⁴
- En concevant des espaces inspirants et mobilisateurs pour partager les enjeux de la transition écologique pour sensibiliser les publics*

Objectif 2 : Penser une hybridation des espaces pour répondre aux évolutions des usages en médiathèques et aux besoins identifiés des usagers (PCT : enjeu 6, objectif 3) :

- En proposant de nouveaux espaces à la médiathèque : espace convivialité, mobilier de confort, espaces amovibles, salle de lecture au calme*
- En participant au dispositif Angela pour faire de la médiathèque un lieu refuge pour les personnes victimes de harcèlement de rue (--> médiathèque comme levier de lutte contre les VHSS) – PCT enjeu 3, objectif 1
- En mettant en place un lieu hybride dans la salle Paul Labal (Espace Public Numérique - EPN, animations culturelles, résidences d'artistes, coworking...) pour favoriser les rencontres, le partage et la mutualisation*

Projets répondant à cet enjeu		
Phasage	Projets	Responsables
2025	Rénovation du bâtiment	Collectivité
2025-2026	Aménagement des espaces	Agents médiathèque
2025-2027	Achat du mobilier de confort issu du réemploi	Direction
2025-2029	Mise en place d'un lieu hybride dans la salle P. Labal	Agents + coordo multimédia

ENJEU #2 : RENDRE LES COLLECTIONS PLUS ACCESSIBLES ET GARANTIR LEUR DIVERSITE

Objectif 1 : Formaliser une politique documentaire⁵ en cohérence avec la convention d'objectif de la MD31 pour définir et asseoir les orientations à suivre

- En formalisant les engagements d'ici 2029 et à mi-parcours en matière de choix et accessibilité des collections, de budgets, médiations autour du document, circuit du document (désherbage, pilon)
- En amorçant une phase de réflexion sur l'accessibilité des collections pour le public afin de gagner en autonomie, lisibilité et désacraliser la médiathèque comme lieu de savoir : sortie progressive de

⁴ Les actions suivies du symbole * sont issues de la concertation publique du 1^{er} avril 2025

⁵ Définition de Thierry Giappiconi : *expression formalisée et cohérente qu'une bibliothèque de service public donne de ses choix et priorités en matière de développement et de gestion des collections*

la Classification Décimale Dewey pour les fonds documentaires au profit d'une classification par centre d'intérêt

- En mettant en place une braderie annuelle dans les quartiers pour évacuer le pilon et réinjecter les recettes pour un budget fléché pour des acquisitions par et pour les habitants*

Objectif 2 : Assurer la diversité des collections, adapter et valoriser l'offre documentaire

- En mettant en place une politique d'acquisition collective par les agents à partir de thématiques à enrichir en lien avec la transition sociale, écologique et énergétique (connaissances transversales des fonds par les agents et plus-value pour les usagers dans le renseignement, conseil...)
- En développant certains fonds pour s'adapter à l'évolution des pratiques (vinyles, livres/offre numériques...) - (PCT : enjeu 5, objectif 2)

Projets répondant à cet enjeu		
Phasage	Projets	Responsables
2025	Ecriture d'une charte documentaire	Direction
2025-2029	Politique d'acquisition collective	Agents médiathèque
2025-2027	Mise en place classification par centre d'intérêt	Agents médiathèque
2026-2027	Ecriture de la politique documentaire	Agents médiathèque
2026-2029	Mise en place de nouveaux supports	Agents médiathèque
2026-2029	Braderie annuelle dans les quartiers	Agents médiathèque

ENJEU #3 : REPENSER LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES POUR REPONDRE AUX EVOLUTIONS DU METIER

Objectif 1 : Intégrer dans les pratiques professionnelles des outils permettant de rester au plus proche des envies et besoins des habitants (PCT : enjeu 7, objectif 1)

- En réorganisant le travail interne par la mise à jour des fiches de poste et par la création d'un cadre commun plus structurant pour calibrer la charge de travail des agents
- En impulsant une dynamique de travail collective, autonome et transversale
- En dédiant du temps d'agent pour la rencontre des habitants et mieux comprendre la sociologie du territoire en s'appuyant sur l'observation participante

Objectif 2 : Proposer un plan de formation adapté aux évolutions du PCSES et des pratiques professionnelles

- En encourageant la formation continue des agents auprès de différents organismes (CNFPT, MD31, Médiadoc...) pour répondre aux orientations du PCSES
- En s'appuyant sur l'émergence du réseau des bibliothèques du territoire pour favoriser l'échange de pratiques, dans une logique de complémentarité et de cohérence

Projets répondant à cet enjeu		
Phasage	Projets	Responsables
2025-2027	Réorganisation du travail interne	Direction
2025-2029	Politique d'acquisition collective	Agents médiathèque
2026-2029	Formation continue des agents	Agents médiathèque
2025-2029	Temps de rencontre et échange de pratiques avec les agents du réseau des bibliothèques	Agents médiathèque + réseau

Une médiathèque ouverte

ENJEU #4 : FORMALISER UNE POLITIQUE D'ANIMATION POUR GARANTIR UNE OFFRE CULTURELLE REGULIERE ET PLURIELLE

(PCT – Enjeu 5)

Objectif 1 : Mettre en place une politique culturelle d'animations de la médiathèque pour garantir une offre culturelle régulière et complémentaire de proximité (PCT enjeu 5, objectif 1)

- En innovant dans les techniques d'animations (dans et hors les murs), actions proposées, expérimenter, surprendre*
- En s'inscrivant dans les actions, rendez-vous existants sur la commune et en participant aux rendez-vous nationaux et locaux autour du livre et de la lecture (nuit de la lecture, printemps des poètes, marathon des mots, Toulouse Polar Sud...)
- En intégrant les habitants dans le processus de programmation d'actions culturelles, notamment les jeunes

Objectif 2 : Prioriser les thématiques d'action culturelle, les modalités de médiation et de partenariats

- En renforçant la mutualisation et l'entraide entre services et partenaires pour gagner en lisibilité
- En soutenant la création et l'expression artistique (ateliers d'écriture, MAO, PAO, conférence...) et en ouvrant plus largement les espaces de la médiathèque aux artistes, notamment en développant les résidences d'artistes
- En mettant en place des réseaux sociaux propres à la médiathèque pour communiquer autour des actions culturelles

Projets répondant à cet enjeu		
Phasage	Projets	Responsables
2026-2029	Formalisation politique culturelle d'animation	Direction + DAC
2027-2029	Programmation participative	Agents médiathèque + habitants
2026-2029	Organisation de résidence d'artistes	Direction + DAC
2026-2029	Mise en place de réseaux sociaux propres à la médiathèque pour valoriser les actions culturelles	Direction + coordo multimédia + service communication + DirCab

ENJEU #5 : FAVORISER L'ACCESSIBILITE ET L'INCLUSION DES PUBLICS EMPECHES ET ELOIGNES (PCT – Enjeu 1, objectif 2)

Objectif 1 : Avoir une connaissance fine des spécificités des habitants et aller à la rencontre des cultures exprimées sur le territoire

- En développant le portage à domicile pour les personnes à faible mobilité
- En proposant des événements dans des lieux non conventionnels pour rencontrer les publics et encourager la mixité sociale (lectures dans les jardins, jeux en extérieur, quartiers...)
- En s'ouvrant à d'autres cultures et faciliter les échanges, s'emparer des initiatives des habitants qui ne fréquentent pas la médiathèque

Objectif 2 : Structurer des partenariats pour les publics empêchés et éloignés pour favoriser le lien social

- En facilitant la rencontre entre structures et habitants à besoin spécifique (accompagnement des publics, faire du lien avec les structures, associations dans des démarches administratives, cours de langues...)
- En dédiant des créneaux où les usagers et partenaires peuvent se rencontrer et échanger
- En proposant une offre culturelle complémentaire avec les temps d'attente des activités des jeunes

Projets répondant à cet enjeu		
Phasage	Projets	Responsables
2026-2029	Amorcer une réflexion territoriale sur les partenaires existants et futurs	Direction + DAC
2026-2029	Développer des partenariats en dehors de champ culturel (social, sport, éducation...)	Médiathèque + DAC
2026-2029	Mise en place du portage à domicile	Direction + chargée de médiation publics empêchés/éloignés

ENJEU #6 : PORTER UNE ATTENTION AUX JEUNESSES DU TERRITOIRE
(PCT – Enjeu 4)

Objectif 1 : Participer à l'éveil et à la formation du citoyen

- En repensant les accueils de classe à la médiathèque pour entrer dans une logique de co-construction avec les enseignant.es et par la mise en place de parcours EAC
- En promouvant le livre et la lecture auprès des jeunes et des professionnels de l'enfance
- En poursuivant les actions éducatives Education aux Médias et à l'Information (EMI) et promotion de la lecture en lien avec les écoles et le collège

Objectif 2 : Penser les espaces pour les enfants et les jeunes

- En proposant un aménagement d'espaces jeunesse (enfance et adolescence) qui tient compte des usages spécifiques de ces publics autant que de la réalité d'une fréquentation en augmentation constante
- En créant des conditions favorables à la rencontre entre les enfants et la création artistique
- En développant des actions avec les adolescents, jeunes adultes et les partenaires pour leur permettre de trouver leur place à la médiathèque

Projets répondant à cet enjeu		
Phasage	Projets	Responsables
2025-2029	Restructuration de l'EAC	Direction + pôle jeunesse + DAC
2025-2026	Aménagement espaces jeunesse	Direction + pôle jeunesse
2025-2029	Actions avec les adolescents à la médiathèque	Direction + pôle jeunesse + DAC + partenaires

ENJEU #7 : EXPLORER COLLECTIVEMENT LES UNIVERS NUMERIQUES
(PCT – Enjeu 3, objectif 2)

Objectif 1 : Mettre en place une offre numérique à la médiathèque

- En proposant un espace d'Espace Public Numérique (EPN) performant à destination des usagers et partenaires
- En mettant à disposition une offre numérique de qualité et en faisant découvrir aux publics de nouveaux supports (en lien avec la MD31, achat de liseuses et livres numériques, ressources en ligne gratuites...)

Objectif 2 : Œuvrer à la réduction de la fracture numérique et éduquer aux médias et à l'information

- En proposant des ateliers de médiations et d'accompagnement aux usages du numérique pour former et se perfectionner dans l'utilisation d'outils numériques
- En formalisant des partenariats avec les structures locales pour introduire des usages innovants dans le champ du numérique
- En sensibilisant, informant sur les médias et les nouvelles technologies autour de sujets comme les fakes news, les enfants et les écrans, les adolescents et les jeux-vidéos, l'intelligence artificielle, l'impact écologique du numérique... à destination de tous les publics*

Projets répondant à cet enjeu			
Phasage	Projets	Responsables	Budget
2025	EPN	Direction + coordo multimédia + DAC + partenaires	
2026-2027	Liseuses et ebooks	Direction + coordo multimédia	CNL
2025-2029	Structuration partenariats	Direction + coordo multimédia + DAC	
2025-2029	Offre numérique et animations	Direction + coordo multimédia + partenaires	

Une médiathèque participative

ENJEU #8 : FAIRE RESEAU AVEC LES BIBLIOTHEQUES DU TERRITOIRE : LABEGE, CASTANET, AUZEVILLE, PECHABOU, ESCALQUENS, RAMONVILLE

Objectif 1 : Améliorer le service rendu aux habitants

- En pensant une politique d'animation en cohérence avec les bibliothèques du territoire (éviter les doublons de programmation, créer des manifestations/événements communs tels qu'un prix des lecteurs, salon du livre...)
- En adoptant le même logiciel métier (SIGB) pour avoir un catalogue partagé permettant la consultation des collections des différentes médiathèques depuis un même site internet⁶

⁶ Comme par exemple : <https://www.bibliotheques.cceg.fr/cccg>

Objectif 2 : Permettre l'échange de pratique et le partage d'expérience entre techniciens du réseau

- En créant des temps et des espaces (physiques et numériques) de rencontre entre les techniciens du réseau et la médiathèque départementale
- En mutualisant les ressources matérielles pour faciliter l'émergence de projets (convention interbibliothèques)
- En proposant un plan de formation cohérent sur le territoire avec l'ensemble des agents des différentes médiathèques et la MD31

Projets répondant à cet enjeu			
Phasage	Projets	Responsables	Budget
2024-2029	Rencontres direction médiathèques du territoire et MD31	Direction	
2026	Logiciel métier (SIGB)	Direction + pôle informatique	DRAC et CD31
2025-2029	Rencontre agents interbib	Agents médiathèques	
2026-2029	Convention partenariat interbib	Direction + DAC + MD31 + Maire	

ENJEU #9 : ENCOURAGER LA PARTICIPATION CITOYENNE A LA MEDIATHEQUE
(PCT – Enjeu 7)

Objectif 1 : Créer les conditions d'une participation active des citoyens

- En coconstruisant un cadre commun entre techniciens et habitants pour favoriser l'émergence d'un comité d'usagers*
- En mobilisant les habitants dans la vie de la médiathèque, en laissant la place à l'expérimentation, la rencontre, le partage, la formation entre pairs, le troc culturel et en accompagnant les effets produits*
- En considérant et valorisant l'expression de leurs cultures propres et en faisant des habitants des prescripteurs de culture*

Objectif 2 : Créer les conditions d'une participation active par et pour les jeunes (PCT Enjeu 4, objectif 2)

- En permettant aux jeunes de prendre part au processus de consultation, choix des offres et services de la médiathèque en lien avec les partenaires identifiés : animations, prix littéraire, appropriation des espaces (décoration)...
- En positionnant la médiathèque comme fabrique de la citoyenneté chez les jeunes
- En considérant et valorisant l'expression de leurs cultures propres et en faisant des jeunes des prescripteurs de culture

Projets répondant à cet enjeu		
Phasage	Projets	Responsables
2025-2026	Référentiel participation citoyenne	Agents médiathèque + Chargée de démocratie ouverte + habitants
2025-2027	Participation active des jeunes	Direction + pôle jeunesse + Chargée de démocratie ouverte + habitants + partenaires
2026-2029	Accompagner les propositions des habitants et faciliter leurs mises en œuvre	Agents médiathèque + Chargée de démocratie ouverte + habitants

ENJEU #10 : FACILITER LA COOPERATION AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET ASSOCIATIFS

(PCT – Enjeu 3, objectif 3)

Objectif 1 : Travailler sur les droits culturels et la gouvernance en lien avec les associations

- En recensant les partenariats existants pour les collaborations soient mieux connues, clarifiées, valorisées
- En poursuivant et développant les actions de médiation culturelle, en élargissant les partenariats existants pour répondre aux grands enjeux sociétaux contemporains
- En s'appuyant sur les réseaux existants des partenaires pour aller vers tous les publics

Objectif 2 : Penser la médiathèque comme un outil facilitateur au service du bien commun

- En structurant des partenariats et des méthodes de travail partagées, en clarifiant ce que la médiathèque peut apporter, pour faciliter l'émergence de projets et laisser la place à l'expérimentation
- En mutualisant les projets, les idées, les moyens pour faire de la médiathèque un outil facilitateur
- En fléchant des créneaux à destination des partenaires pour assurer des permanences, des rencontres, réunions... avec les publics (aide administrative, ateliers autour de la recherche d'emploi, accompagnement post-bac, cours de langue pour personnes allophones...)

Projets répondant à cet enjeu		
Phasage	Projets	Responsables
2025-2026	Recenser les partenariats existants	Agents médiathèque
2025-2027	Accompagner les propositions des partenaires et faciliter leurs mises en œuvre	Agents médiathèque + partenaires
2026-2029	Structurer un réseau de partenaires et des méthodes de travail partagés au service des publics	Direction + Agents médiathèque + partenaires

PARTIE 3 : MISE EN ŒUVRE ET EVALUATION DU PROJET

Conditions de réussite

Pour garantir la réussite du projet, il convient de suivre les préconisations suivantes :

- Maintenir et stabiliser les moyens dévolus à la médiathèque
- Redéfinir les fiches de postes pour répondre aux besoins du service
- Instaurer un cadre évolutif aux pratiques professionnelles à travers de nouveaux documents cadre et des réunions de travail
- Favoriser l'expérimentation dans les projets et l'action culturelle
- Dégager du temps d'agent pour la rencontre des habitants et mieux comprendre la sociologie du territoire en s'appuyant sur l'observation participante
- Maintenir la même amplitude horaire d'ouverture au public
- Phaser les actions à mettre en œuvre sur l'ensemble de la période, avec un horizon 2029

Indicateurs de réussite

L'efficacité des bibliothèques pour remplir les grands objectifs fixés peut être mesurée par des indicateurs permettant une évaluation de la progression sur le moyen terme. De façon à ne pas alourdir le travail de « *reporting* » de la gestion des données et de leur évaluation, il est proposé de limiter celui-ci à 8 grands indicateurs :

- Indicateur n°1 : Statistiques d'activité (Evolution du nombre d'inscrits, Nombre d'entrées afin de mesurer la fréquentation, Nombre d'emprunts...)
- Indicateur n°2 : Composition du public (âge, genre, CSP)
- Indicateur n°3 : Taux de renouvellement des collections / de rotation des documents
- Indicateur n°4 : Part des collections adaptées (accessibles aux publics en situation de handicap)
- Indicateur n°5 : Nombre d'actions (dispositifs, médiations, actions culturelles) suscitant la participation des publics
- Indicateur n°6 : Bilan des actions (forces et faiblesses) et interprétation des résultats en intégrant une démarche d'autoévaluation qualitative
- Indicateur n°7 : Satisfaction des publics (enquête rapide thématique ou générale tous les 3 ans)
- Indicateur n°8 : Part des agents ayant participé à une formation au minimum et part des agents ayant participé à une formation prioritaire liée aux axes du PCSES.

Outre ces indicateurs, il conviendra de programmer un COPIL annuel pour rendre compte des avancées de la mise en œuvre du PCSES.

ANNEXES

1. Charte documentaire
2. Phasage des actions, tableau récapitulatif :

		Actions	Phasage				
			2025	2026	2027	2028	2029
Enagagée	Enjeu #1	Rénovation du bâtiment					
		Aménagement des espaces					
		Achat du mobilier de confort issu du réemploi					
		Mise en place d'un lieu hybride dans la salle P. Labal					
	Enjeu #2	Ecriture d'une charte documentaire					
		Politique d'acquisition collective					
		Mise en place classification par centre d'intérêt					
		Ecriture de la politique documentaire					
		Mise en place de nouveaux supports					
		Braderie annuelle dans les quartiers					
	Enjeu #3	Réorganisation du travail interne					
		Politique d'acquisition collective					
		Formation continue des agents					
		Temps de rencontre et échange de pratiques avec les agents du réseau des bibliothèques					
Ouvverte	Enjeu #4	Formalisation politique culturelle d'animation					
		Programmation participative					
		Organisation de résidence d'artistes					
		Mise en place de réseaux sociaux propre à la médiathèque pour valoriser les actions culturelles					
	Enjeu #5	Amorcer une réflexion territoriale sur les partenaires existants et futurs					
		Développer des partenariats en dehors de champ culturel (social, sport, éducation...)					
		Mise en place du portage à domicile					
	Enjeu #6	Restructuration de l'EAC					
		Aménagement espaces jeunesse					
		Actions avec les adolescents à la médiathèque					
	Enjeu #7	Mise en place d'un EPN					
		Liseuses et ebooks					
		Structuration partenariats					
Participative	Enjeu #8	Offre numérique et animations					
		Rencontres direction médiathèques du bassin et MD31					
		Logiciel métier (SIGB)					
		Rencontre agents interbib					
	Enjeu #9	Convention partenariat interbib					
		Référentiel participation citoyenne					
		Participation active des jeunes					
		Accompagner les propositions des habitants et faciliter leurs mises en œuvre					
	Enjeu #10	Recenser les partenariats existants					
		Accompagner les propositions des partenaires et faciliter leurs mises en œuvre					
		Structurer un réseau de partenaires et des méthodes de travail partagés au service des publics					

CHARTRE DOCUMENTAIRE – MÉDIATHÈQUE SIMONE DE BEAUVOIR, RAMONVILLE SAINT-AGNE

Préambule

La politique documentaire recouvre au sein d'une bibliothèque l'ensemble des processus visant à contrôler le développement des collections. Elle comprend :

- La politique d'acquisition ;
- La politique de conservation et élimination ;
- La politique d'accessibilité (incluant les modalités d'organisation et de communication des collections et la médiation) ;
- Les services afférents (navettes, réserves...).

Une politique documentaire peut inclure des fiches domaines, un plan de développement des collections, la répartition budgétaire, une charte documentaire...

La présente charte a pour objet de définir les grands principes de développement et de gestion des collections de la médiathèque municipale Simone de Beauvoir de Ramonville Saint-Agne. Elle lui permet de remplir ses missions de service public et de répondre ainsi aux attentes de la collectivité, dans le respect des préconisations de la Loi Robert.

Validé par le Conseil Municipal, ce texte est destiné à constituer le cadre de référence en matière de gestion des collections, c'est-à-dire les actions de sélection, d'acquisition et de régulation.

Cette charte sera actualisée à chaque modification essentielle de l'organisation du service et de ses finalités.

Contexte

LE TERRITOIRE

La médiathèque dessert une population d'environ 15.000 habitants et comptabilise environ 1600 adhérents actifs. Elle s'adresse aux habitants de la commune ainsi que des communes alentours. La commune fait partie de la communauté d'agglomération du Sicoval.

En matière d'équipements culturels et en complément de la médiathèque, la commune dispose d'un cinéma d'art et d'essai, d'un centre culturel (le Kiwi) et d'une école de musique et d'enseignements artistiques (EMEAR).

MISSIONS ET OBJECTIFS

Les grands principes et la déontologie des bibliothèques publiques sont encadrés par trois textes majeurs : la Charte des bibliothèques, adoptée par le Conseil des Bibliothèques (1991), le Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique (1994) et la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, dite Loi Robert.

La médiathèque représente un service public municipal, chargée de contribuer à l'information, la formation initiale et continue, l'activité culturelle et aux loisirs de tous les citoyens. Ses services sont accessibles à l'ensemble de la population, sans discrimination et en particulier sans distinction d'âge ni de statut social. L'ambition de la médiathèque est de désacraliser l'image des bibliothèques en offrant un lieu ouvert au service du bien commun.

Les missions principales des médiathèques, relatives à l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la culture, sont les suivantes :

- Créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge ;
- Soutenir l'auto formation ainsi que l'enseignement conventionnel à tous les niveaux ;
- Stimuler l'imagination et la créativité ;
- Développer le sens du patrimoine culturel, le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques ;
- Assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle ;
- Développer le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle ;
- Soutenir la tradition orale ;
- Faciliter le développement des compétences de base pour utiliser l'information et l'informatique ;
- Soutenir les activités et les programmes d'alphabétisation en faveur de toutes les classes d'âge ;
- Créer les conditions de mise en réseau des bibliothèques du bassin de vie, avec le soutien de la Médiathèque Départementale 31.

La médiathèque se fixe pour objectifs spécifiques de :

- Entretenir et développer la pratique de la lecture auprès des publics jeunes et adultes, en s'appuyant sur des collections pluralistes, de niveaux de lecture et de compréhension variés, mises à jour régulièrement, et mises en valeur par des animations ponctuelles ou pérennes ;
- Faciliter l'accès à l'information et à la documentation ;
- Procurer plaisir, détente et évasion ;
- Assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle ; garantir l'accès aux nouveaux supports et aux nouvelles technologies ;
- Être un lieu de découvertes, de rencontres, d'échanges et de convivialité dans la commune ;
- Promouvoir le fonds local ;
- Prendre en compte tous les publics (petite enfance, enfance, adolescence, étudiants, adultes actifs et inactifs, personnes en recherche d'emploi, personnes âgées, publics empêchés...) ;
- Proposer une offre diversifiée et cohérente, constamment actualisée, adaptée aux attentes, besoins et usages de la population.

De nombreuses activités de la médiathèque reposent sur la collaboration de partenaires diversifiés. Ceux-ci permettent un travail de proximité, sur le bassin de vie et en particulier dans la commune. Ces partenariats sont une ouverture essentielle pour un équipement culturel. Établis avec des institutions éducatives, culturelles, des associations socioculturelles, avec des établissements spécialisés, ils donnent lieu à des conventions ou autre accord formalisé.

Acquisitions et gestion des collections

RESPONSABILITÉ DES ACQUISITIONS

Les acquisitions se font dans le respect du Code de la commande publique et conformément à la loi sur le droit de prêt, auprès de libraires et fournisseurs professionnels. La médiathèque n'achète pas directement auprès des auteurs. Les DVD sont acquis auprès de fournisseurs ayant au préalable négocié les droits de diffusion avec leurs éditeurs.

Une partie des collections est constituée de dépôts de fonds provenant de la Médiathèque Départementale.

La politique documentaire est définie par la personne responsable de la médiathèque, conformément aux orientations du PCSES. La politique documentaire est mise en application par le personnel en fonction des collections existantes, du budget alloué et de la superficie disponible. La gestion des collections est assurée par le personnel de la médiathèque, dont chaque agent est référent d'une partie du fonds, dans un souci de diversité de l'offre documentaire. Les acquisitions ne sont pas le reflet de choix individuels mais correspondent aux objectifs de gestion des collections.

Les outils de sélection sont nombreux et complémentaires : revues professionnelles, revues critiques, catalogues, presse généraliste, internet, visites en librairie, accueil de représentants, propositions des usagers, sites internet spécialisés...

Les fonds sont constitués de documents imprimés, de documents audiovisuels, de jeux, d'objets et de documents numériques. Ils représentent environ 30.000 documents, et sont organisés comme suit :

- Une section adulte : romans / documentaires / bandes dessinées / revues / CD musique / œuvres lues / DVD ;
- Une section jeunesse : albums / romans / contes / documentaires / bandes dessinées / revues / kamishibais / CD et livres-CD musique / œuvres lues / DVD ;
- Un coin ado : romans ados et jeunes adultes / bandes dessinées ;
- Une section ludothèque : jeux de société / jouets / grands jeux / jeux vidéo ;
- Un accès aux ressources numériques mises à disposition par le Conseil départemental de Haute Garonne.

CRITÈRES DE SÉLECTION

La médiathèque n'est pas en marge de la société, mais un élément de la chaîne documentaire depuis le niveau national jusqu'à l'échelon local. Elle s'inscrit dans un cadre juridique précis et se positionne sur un territoire défini. Ses collections devront donc être cohérentes avec les missions universelles des bibliothèques publiques et en même temps adaptées au contexte local.

Critère de pluralisme

Conformément à l'article 5 de la LOI n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, les collections de la médiathèque « [...] doivent être exemptes de toutes formes de censure idéologique, politique ou religieuse ou de pressions commerciales ».

Le choix des livres respecte le pluralisme des opinions dans la mesure où ces dernières ne contreviennent pas à la législation en vigueur. Les interdictions administratives, les décisions judiciaires, les restrictions d'âge et les restrictions à l'affichage s'imposent à la médiathèque.

La médiathèque est le reflet des évolutions de la société, de ses interrogations et de ses contradictions. Elle se doit de concilier d'une part l'information du public par une documentation reflétant les connaissances scientifiques actuelles, d'autre part la diversité d'opinions et de convictions. Les collections pourront intégrer de manière raisonnée des documents relevant par exemple de l'ésotérisme, de la parapsychologie ou des médecines alternatives, tout en veillant à ce qu'ils soient accompagnés de documents en nombre suffisants pour apporter un éclairage critique sur leur contenu.

Cet équilibre offrira au citoyen la possibilité de construire sa propre opinion de manière autonome.

Critère d'encyclopédisme

L'exhaustivité est impossible, et donc exclue : la médiathèque ne peut acheter tous les documents dans toutes les langues ni sur tous les supports. Les collections ont une vocation généraliste, sans fonds spécialisés.

La médiathèque a pour mission d'offrir un choix de documents pour tous les publics. Pour permettre aux lecteurs, y compris les plus jeunes, de se construire une identité, elle propose un choix de livres variés : en niveaux de lecture, en types d'ouvrages, (albums, contes, romans, bandes dessinées, documentaires), en genres (romans d'aventures, romans policiers, science-fiction).

La médiathèque se réserve néanmoins le droit de retirer du libre-accès, d'appliquer des restrictions d'âge ou d'avertir le public par tout moyen approprié concernant des documents polémiques ou problématiques.

Quelques fonds spécifiques sont proposés : éditions adaptées DYS en jeunesse (repérées par un autocollant), livres en grands caractères. Le Vivre à Ramonville et le journal du Conseil régional sont disponibles en braille.

Les collections sont mises en place dans un esprit de complémentarité des supports, y compris numériques.

Critères d'accessibilité et de qualité

La médiathèque acquiert des documents et des supports d'information grand public, de type familial, s'adressant à toutes les tranches d'âges et à toutes les catégories socio-professionnelles. Le niveau des collections ne dépassera pas le premier cycle universitaire (Licence).

La médiathèque est particulièrement attentive à la qualité d'écriture, à l'intérêt et à l'exactitude documentaire, à l'actualisation des informations, à la qualité des images.

Quel que soit le support ou le domaine, les choix privilégient les documents dont le contenu créatif et/ou informatif les distingue de produits sans valeur ajoutée sur un sujet donné. La qualité des textes et des images, l'actualité et l'exactitude des informations sont des critères prioritaires d'acquisition.

Toutefois, le critère de qualité doit être tempéré par le souci d'offrir aux différents publics un choix large et varié susceptible de satisfaire tous les goûts et tous les usages.

Critères d'actualité

Les collections de la médiathèque sont le reflet de l'actualité éditoriale. Les acquisitions se concentreront sur les nouveautés et les documents de moins de 2 ans. Les documents plus anciens seront prioritairement empruntés auprès de la médiathèque départementale.

Les collections s'inscrivent ensuite dans une certaine durée : les documents à caractère éphémère sont, dans la mesure du possible, écartés. Il est donc prioritairement confié aux périodiques de traiter des sujets à caractère éphémère.

Critères de langue

La langue française est privilégiée dans toutes les matières. Cependant, quelques ouvrages sont acquis dans diverses langues étrangères, prioritairement en anglais, allemand et espagnol, avec un objectif de réactualiser le fonds en fonction des besoins de la population.

Nombre d'exemplaires acquis

Le principe retenu est celui de l'exemplaire unique, de façon à privilégier le choix de titres le plus large possible.

Demandes du public

Les suggestions d'achat sont prises en compte et étudiées dans des délais raisonnables, dès lors qu'elles s'inscrivent dans les critères définis dans la présente charte, et dans la mesure des contraintes budgétaires.

Elles s'effectuent sur le site Internet de la médiathèque ou directement auprès du personnel.

Dons

Les dons sont acceptés selon les critères suivants :

- Respect des orientations de la présente charte documentaire ;
- Ne faisant pas doublon avec les documents déjà présents dans les collections ;
- En bon état ;
- Datés de moins de 5 ans ;
- En quantité raisonnable.

La cession est définitive et le donateur accepte que la médiathèque en dispose librement. Les dons pourront être intégrés ou non aux collections et désherbés comme tout autre document.

Les dons de vidéos ne sont pas acceptés, leurs droits n'étant pas négociés pour le prêt ou la consultation dans un service public.

POLITIQUE D'ÉLIMINATION DES EXEMPLAIRES

Critères d'exclusion

Dans le droit fil des critères évoqués plus haut, la médiathèque ne procédera pas à l'acquisition de manuels scolaires ou universitaires.

Elle s'interdit également l'acquisition des ouvrages suivants :

- Les documents à caractère raciste, pornographique, ultra violent ou portant atteinte à la dignité humaine ;
- Les ouvrages émanant directement d'un parti politique (programmes, propagande...) ;
- Les ouvrages à caractère diffamatoire ;
- Les ouvrages pouvant émaner des sectes ;
- La littérature grise et autre documentation professionnelle propre à une entreprise, un syndicat ou une corporation.

Critères de désherbage

La médiathèque n'a pas de mission de conservation. Les collections sont donc en permanence actualisées et renouvelées, afin de maintenir un fonds pertinent, vivant et attractif. Les recommandations nationales préconisent un taux annuel de renouvellement de 10 %.

L'action de retirer des documents des collections s'appelle le désherbage, et leur destruction est nommée pilon.

Un certain nombre de critères peuvent être retenus dont l'exactitude, l'obsolescence, l'état matériel du document, la qualité du contenu, l'usage.

Les collections de la médiathèque n'ont de sens que si elles répondent aux attentes et besoin des usagers. En conséquence seront prioritairement éliminés les documents non empruntés depuis 3 ans.

Hors état matériel, la durée de vie d'un document varie aussi en fonction de la discipline dont il traite et des changements et évolutions plus ou moins rapides auquel il est assujéti. Voici des exemples de recommandations indicatives en matière de conservation des documents :

- Informatique : entre 2 et 5 ans ;
- Sciences et techniques : entre 5 et 10 ans ;
- Économie et politique : entre 5 et 8 ans ;
- Histoire et géographie : entre 10 et 15 ans ;
- Guides de voyages : entre 2 et 5 ans ;
- Arts et littérature : entre 10 et 15 ans.

Certains documents présentant un intérêt particulier pourront être mis en réserve pour prolonger leur disponibilité.

Les documents désherbés se voient apposés un tampon « Exclu des collections ». Ils pourront être donnés à des partenaires, associations ou entreprises de l'économie social et solidaire, intégrés dans un circuit de seconde vie (boite à livres par exemple), vendus en braderie ou détruits.

Accès et médiation des collections

ACCÈS SUR PLACE

L'accès à la médiathèque est libre est gratuit, ainsi que tous les usages sur place. Le prêt à domicile et l'accès aux ressources numériques mises à disposition par le Conseil départemental de Haute Garonne sont soumis à inscription.

Les collections sont généralement disponibles pour la consultation sur place et l'emprunt à domicile, à quelques exceptions près (droits de consultation sur place pour certains DVD uniquement ; pas d'emprunt des jouets). La plupart des documents sont en libre-accès ; une partie des collections est conservée en réserve et accessible sur demande. L'ensemble du fonds est indiqué au catalogue.

ACCÈS À DISTANCE

Le catalogue de la médiathèque est accessible en ligne à l'adresse <https://mediatheque.ramonville.fr/> ou sur application mobile. En plus de la recherche des documents, un certain nombre de services sont proposés en ligne, tels que la prolongation ou la réservation des documents, les suggestions d'achat, la constitution de listes personnelles partageables, le fait de pouvoir noter et commenter ses coups de cœurs, d'accéder aux ressources numériques mises à disposition par le Conseil départemental de Haute Garonne, etc.

MÉDIATIONS

Le personnel conseille, renseigne et accompagne les usagers dans leur usage de la médiathèque. Il met en valeur les collections sur place et en ligne de multiples manières : tables de présentation de documents, identification des nouveautés, coups de cœurs, sélections thématiques, expositions, animations régulières et ponctuelles, etc.

Une newsletter bimestrielle permet d'être informé de l'activité de la médiathèque.

Fait à Ramonville Saint-Agne, le date 2025
Le Maire,